



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 27 mars 2019**

---

PV 1-2019

## 1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

### Quorum

33 membres présents, 11 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

### Ordre du jour et documents

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2018 a été accepté à une large majorité des voix, moins une abstention.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

### Votations

Lors de l'élection complémentaire du Conseil d'État du 17 mars 2019, le taux de participation de notre commune s'est élevé à **37.59%**, et les résultats ont été les suivants :

Ruiz Rebecca	49.85%
Dessauges Pascal	38.39%
Marion Axel	4.64%
Dolivo Jean-Michel	4.02%
Timofte Anaïs	1.86%

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- 7 avril 2019 -> annulé
- 19 mai 2019
- 20 octobre 2019
- 24 novembre 2019

### Liste des préavis 2019

La liste des préavis 2019 vous a été adressée avec la convocation. Il s'agit d'une liste provisoire, qui est amenée à évoluer au cours de l'année.

Suite à l'envoi de ce document, M. le Conseiller Parrat a adressé un courriel au Président au sujet du crédit complémentaire pour l'ouvrage Marteley. Le président en donne lecture. Le document est annexé (1).

Le Président, M. S. Jaquier avait déjà fait part de ce point à la Municipalité, et une communication a été donnée par la Municipalité (voir communications de la Municipalité).

### Courriers reçus

Le 21 mars 2019, Mesdames Marie-Hélène Baumann et Isabelle Roland, membres de la Commission Consultative d'urbanisme (CCU), ont adressé un courrier au Président, M. S. Jaquier, l'informant de leur démission de ladite commission. Il en a donné lecture. La lettre figure en annexe (2).

Enfin, au mois de janvier 2019, le Président, M. S. Jaquier, a reçu une lettre informative de l'Union des Communes Vaudoises intitulées « les prestations de l'UCV s'étoffent ! », décrivant les moyens par lesquels les élus du Conseil peuvent bénéficier des prestations de l'UCV. Des flyers ont été joints, ils ont été distribués en séance. Pour plus d'information, le site de l'UCV peut être consulté : [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch).

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Mme Ingrid Rossel, Syndique**

#### **Asicope**

Lors du conseil Intercommunal du 21 mars dernier, l'assemblée a adopté le préavis relatif aux modifications des statuts Asicope. Dès lors ce sera aux législatifs des différentes communes de se prononcer. Un préavis vous sera présenté au conseil du mois de juin. L'assemblée a également approuvé le départ de la commune de Vullierens de la zone Asicope dans le cadre de la réorganisation. Cette dernière rejoindra l'association de l'Asime. (Association de Morges et environs). Elle a également approuvé les comptes. Un nouveau président a été élu en la personne de Monsieur Pierre Aubry, Conseiller Communal de la commune de Penthelaz. Monsieur Marcel Monod de Vullierens, président sortant, a été chaleureusement remercié pour les douze ans à la tête du législatif de l'Asicope.

**AsiVenoge** : Les comptes de l'association ont également été adoptés lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal qui a eu lieu le 21 mars 2019. La réorganisation suit son cours, tous les élèves de 1 à 8 Harmos, seront enclassés à la rentrée 2019 dans nos 6 communes. Les élèves de 9 à 11 Harmos continueront d'aller à Cossonay. Un appel d'offre pour les transports scolaires a été publié, les résultats sont attendus dans le courant avril. Actuellement le Codir étudie une construction pour 4 pavillons provisoires sur le territoire de la commune de Penthelaz. Ces classes devraient être en place pour la rentrée 2020.

#### **Congé maladie de Monsieur Batista**

Actuellement Monsieur Batista est en congé maladie à 90 % pour une épicondylite. Son remplacement est assuré par une entreprise de nettoyage et par Monsieur Chopard.

#### **Concert du Mercredi**

Le 20 mars a eu lieu à Vufflens, un concert donné par le Sinfonietta de Lausanne. C'était un beau moment musical, je rappelle aux personnes intéressées, que le dernier concert de la saison aura lieu le 1er mai à Echallens, donné par le quintette Moraguès.

### **M. Olivier Berthoud**

#### **ASPIC (Piscine intercommunale des Chavannes)**

Dans sa séance du 7 mars 2019, l'Assemblée générale a accepté le préavis relatif au financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique. Le projet va donc pouvoir démarrer.

#### **Bâtiment polyvalent**

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2018, un dépassement de l'ordre de 10% vous a été annoncé. Depuis lors, la Municipalité a entrepris diverses actions, soit :

##### **I. Sur le plan juridique**

Deux avis de droit ont été demandés :

- Le premier relatif à la responsabilité de l'architecte en cas d'erreur dans l'estimation des coûts d'un projet. Cette responsabilité suppose la réunion de quatre conditions cumulatives, soit : 1)

une violation d'un devoir de diligence, 2) une faute, 3) un dommage et 4) une relation de causalité (naturelle et adéquate) entre la violation fautive du devoir de diligence et le dommage. Les conséquences à tirer de cet avis de droit seront analysées avec notre avocat.

- Le second relatif aux obligations de la Municipalité envers le Conseil communal en cas de dépassement d'un crédit d'investissement, en particulier l'obligation d'établir un préavis avant la fin des travaux.

En résumé, les articles 16 al. 2 et 92 al. 2 du Règlement du Conseil communal ne doivent pas être interprétés en ce sens qu'une communication écrite à l'organe législatif s'imposerait chaque fois qu'un dépassement de montant des postes de dépenses initialement prévus se fait jour ; a fortiori, il ne s'agira pas non plus, dans cette hypothèse, de solliciter une décision de cet organe en cours de réalisation du projet. Dans une telle hypothèse, la pratique courante et pragmatique, qui consiste à établir à la fin de l'exécution du projet un préavis expliquant le dépassement par rapport au montant de dépenses initialement prévu, peut être considérée comme conforme au texte légal.

La Municipalité précise que cette approche a été validée par le Président de l'Association des boursiers vaudois dans le cadre d'un contact informel.

## II. Sur le plan économique

Le dépassement ne devrait pas dépasser 15 %.

Un dépassement de crédit a des impacts potentiels à deux niveaux :

- Au niveau comptable, le montant supplémentaire devant être amorti, comme le bâtiment dans son ensemble, sur une période de 30 ans.
- Au niveau financier dans la mesure où un emprunt serait nécessaire, entraînant des charges d'intérêts et d'amortissements financiers.

Au niveau financier, les bons résultats prévisibles de l'exercice 2018, l'état des liquidités et la dissolution du fonds visant à garantir la dette du Tennis Club font qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

Au niveau comptable, l'exercice 2018 devrait permettre de procéder à des amortissements extrabudgétaires significatifs, d'où une diminution importante des amortissements comptables pour les prochaines années, qui compensera dans tous les cas l'augmentation de l'amortissement comptable liée au dépassement de crédit.

En synthèse, le dépassement probable du crédit peut être absorbé sans impact financier ou comptable. La Municipalité rappelle que l'architecte travaille avec une rémunération forfaitaire, de sorte que ses honoraires n'augmenteront pas en raison du dépassement.

## III. Sur le plan technique

Des séances de « resserrage des boulons » ont eu lieu avec l'architecte et l'ingénieur.

## IV. Communication

La Commission des finances a été informée, le 18 mars 2019, de la situation financière et des mesures prévues, tant sur le plan financier que sur le plan comptable, pour absorber le dépassement prévisible sans impact pour la santé financière de notre Commune.

## **M. Eric Maeder**

### **Nouvelle construction**

Les travaux du bâtiment polyvalent avancent bien. Le parking est goudronné, les plâtres sont terminés, les chapes sont coulées au sous-sol et celles du rez-de-chaussée sont prévues pour le vendredi 5 avril. Les

courts de tennis sont opérationnels. La pose des mâts d'éclairage a été effectuée par hélicoptère le 12 mars. L'ouverture de la saison tennistique est par ailleurs prévue le 6 avril. Les restaurateurs sont connus : il s'agit de Luisa et Miguel Branco, tenanciers du LM à Villars-St-Croix. Le choix a été difficile car nous avons reçu 4 bons dossiers. Durant toute la procédure, nous avons été accompagnés par Gastroconsult.

### Stratégie Énergétique 2050

La Direction de l'énergie (DGE) propose un nouveau service aux habitants du canton qui découle de la stratégie Énergétique 2050. A cet effet, un minibus va venir devant la Maison de Commune la date sera communiquée dans le BIOV et sur le site. Vous pourrez obtenir des conseils énergétiques gratuits. Le programme des subventions 2019 en cas de rénovation sera également présenté. Des flyers seront bientôt disponibles à la Maison de commune.

### Route

Le luminaire double à la Grand-Rue, en face de l'ancienne laiterie, a été endommagé par un véhicule qui a pris la fuite. Il n'y a malheureusement pas de témoin. Les dégâts sont estimés à Fr. 11'000.-. Nous avons bon espoir que l'assurance prenne en charge une partie des frais.

### Contrôles de vitesse 2018-19 zone 50Km/h et 30 Km/h

Emplacement du radar	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd [km/h]	Vmax [km/h]	V85 [km/h]
Rte de Bovon (école) direct. Penthaz (visible)	9 nov. au 16 nov.17	25690	5959	27,80	55	33
Rte de Bovon (école) direct. Penthaz (visible)	11 au 18 février 19	17403	3591	27,19	59	33
Rte de Bovon (cuvillard) direct. Grand-rue (masqué)	11 au 18 mai 18	30854	6637	26	65	33
Rte de Bovon( Cuvillard) Direct. Grand-Rue (visible)	17 au 24 janvier 19	13883	3786	25,46	53	31
Rte du Cuvillard(masqué) montée (ch.de la Rie)	11 au 19 déc. 18	15153	4234	40,18	79	48
Rte du Cuvillard (masqué) descente ( Ch.de la Rie)	28 nov. au 6 déc. 18	15944	5384	36,50	65	44
Grand-rue (anc. Auberge) direct. Cuvillard (visible)	12 au 19 mars 19	10016	4499	27,19	53	32

## **M. Michel Gruaz**

### **Forêt**

La mise de bois aura lieu le samedi 13 avril à 10h.30. Rendez-vous et parcage au refuge. Les 70 stères de chêne et hêtre seront entreposés à proximité de notre ancienne décharge, à 200 mètres du parking du refuge. Au terme de cette mise de bois le verre de l'amitié est offert par la Commune.

### **Domaine de l'eau**

Pour votre information nous vous expliquons comment est gérée la distribution de l'eau et le contrôle des éventuelles fuites. Le municipal des eaux reçoit chaque semaine un protocole du fontainier. Ainsi il est renseigné quant au volume d'eau journalier. Lorsque celui-ci est plus élevé que la quantité habituelle pour la saison, nous regardons si le volume supplémentaire est entré via la chambre de Marteley ou via celle de Villard, sise au bout du chemin de la Fontaine. Ensuite, en fonction de la chambre d'entrée de cette eau additionnelle, nous envoyons notre employé communal soit sur la partie supérieure du village soit sur celle du bas. Au moyen d'un détecteur il est généralement en mesure de déterminer approximativement le secteur concerné par une fuite. Nous faisons alors appel à l'entreprise spécialisée, Von Roll Hydro, laquelle vient déterminer l'endroit plus ou moins exact de la fuite. À la suite d'une consommation journalière de 200 m3 supérieure à la normale, nous avons, lundi il y a dix jours, déploré une fuite sur la Grand' Vigne et une seconde, beaucoup plus conséquente, au début de la route du Moulinet. Celle de la Grand' Vigne est consécutive à une soudure PE qui a lâché, alors que la conduite en fonte de la route du Moulinet présentait deux fissures sur sa partie inférieure, témoignant d'un état de vétusté avancé. Son remplacement est inéluctable et doit être réalisé dans les meilleurs délais. Un préavis y relatif vous sera présenté en juin déjà. Loi des séries oblige, une fuite sur une conduite privée a été détectée jeudi de la semaine dernière à la route de Bovon et une autre avant-hier sur la conduite communale au Nord du chemin de la Fontaine. Celle-ci est due à une anomalie au niveau d'une prise pour un branchement privé. Les réparations des 3 conduites communales furent difficiles en raison du placement de conduites de tiers (Romande Energie en particulier) au-dessus de la conduite d'eau.

## **M. Olivier Duperrut**

### **Bâtiments :**

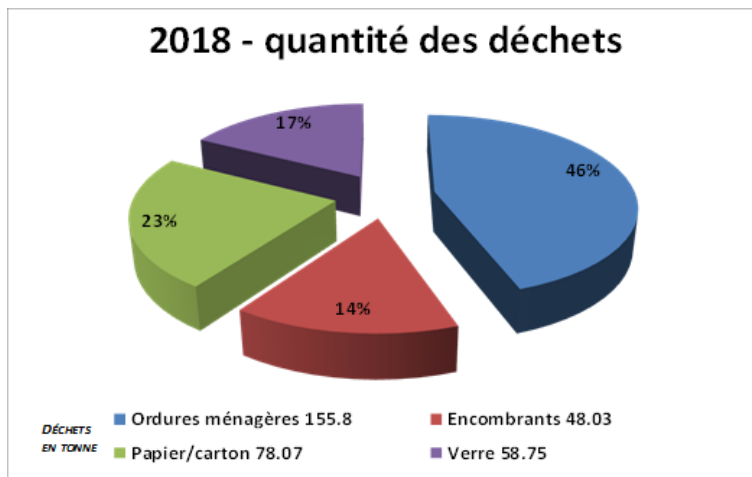
- **La Cure** : Le mobilier de la Cure était vétuste ; il a donc été décidé de le remplacer. Le choix des nouvelles tables et chaises s'est fait en accord avec M. Laurent Bader – notre pasteur. L'éclairage a également été remplacé. Un des 2 transformateurs ne fonctionnait plus. Nous avons donc profité de passer d'un éclairage conventionnel à un éclairage LED, qui donne entière satisfaction aux utilisateurs.
- **Collège & Grande Salle** : Des déprédations ont été réalisées sur 2 de nos bâtiments par le même artiste, pour autant que l'on puisse appeler ça un artiste au vu de la qualité de ses œuvres... Une plainte pénale a été déposée.
- **Salle de sport** : Nous avons mandaté une entreprise pour le contrôle du système de désenfumage afin d'être dans les normes de sécurité. L'entreprise Rudolf Geiser SA va procéder à la mise à jour du système et effectuer les réparations nécessaires.
- **Église** : L'entreprise MHM va changer une pièce défectueuse dans le mécanisme de l'horloge afin qu'elle puisse à nouveau fonctionner.

### **Gestion des déchets :**

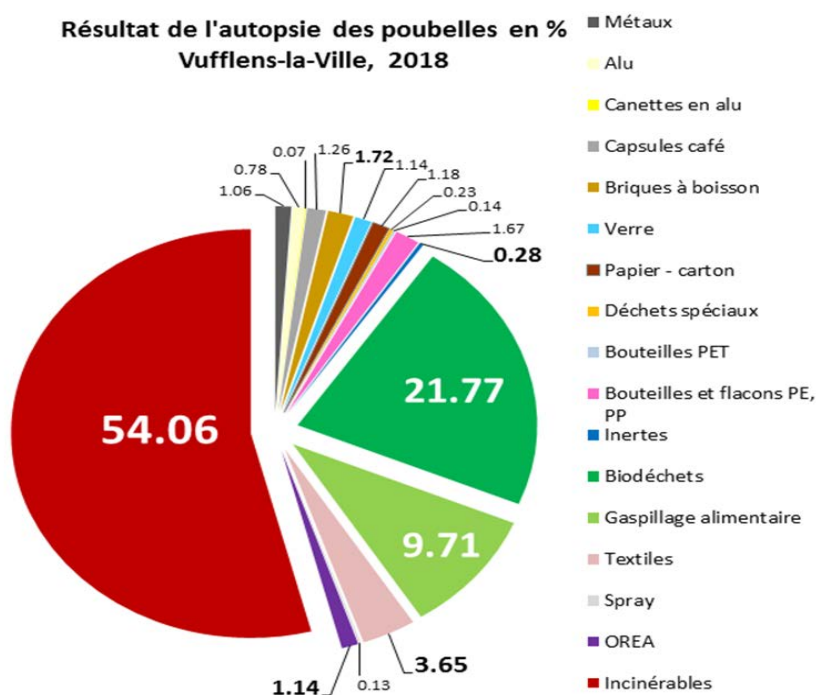
- **Coup de balai** : La Municipalité, en collaboration avec Valorsa, met sur pied une action de sensibilisation de la population au respect de la propreté du domaine public à savoir le « coup de balai ». Elle vous propose une activité de nettoyage d'un espace naturel au sein de la Commune,

muni d'un équipement adéquat. Les bénévoles se promèneront en petits groupes, afin de ramasser les déchets et autres débris se trouvant dans la nature. Nous nous retrouverons en fin de matinée pour partager une grillade au Refuge, offerte à tous les participants par les autorités. Il reste encore de la place, inscrivez-vous au bureau communal pour nous accompagner le samedi 6 avril. RV à la Grande salle à 9H30.

- **Informations relatives aux déchets ramassés à VLV en 2018**



Une statistique a été réalisée par Valorsa sur le contenu nos sacs poubelles :



**Police des constructions :**

- Un **recours** a été déposé auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) contre la décision de la Municipalité de délivrer un permis de construire pour un immeuble sur les parcelles 99 et 100 – propriété de Daisy Moret.
- **ZI de la Plaine** : Les chantiers **H2M et COOP** ont débuté ce début d'année pour une durée d'environ 20 à 24 mois chacun. Le début de travaux pour la transformation de la halle Yvimmo SA a également débuté en début d'année. Le chantier **Simond Combustibles SA** est lui terminé. Une visite finale va être organisée ces prochaines semaines afin de délivrer le permis d'utiliser.

## **5. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 1/2019 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT DU COLLÈGE**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

### **Rapport de la Commission**

Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis et formée de M. Fred-Ami Rougemont, président, Mme François Sciboz et M. Frédy Cuérel, est lu par le Président de la commission, M. Fred-Ami Rougemont. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis 1/2019. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

### **Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

### **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal No 1/2019 du 18 février 2019 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.00, destiné à la rénovation de l'appartement du collège ;
2. D'autoriser le financement par notre trésorerie courante ;
3. D'amortir cet investissement, qui n'entraîne aucune charge d'exploitation, par un prélèvement unique du fonds de réserve pour rénovation des immeubles.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **6. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE CYNTHIA FIVAZ ET STÉPHANIE REDA « SAUVER DES VIES PAR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET LA FORMATION DE CITOYENS VOLONTAIRES À LA RÉANIMATION CARDIAQUE ET À L'UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR »**

### **Rapport de la Municipalité**

Le rapport de la Municipalité au postulat de Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda a été adressé avec la convocation. À tous les membres du Conseil communal.

Le rapport de la Municipalité a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

### **Rapport de la Commission**

Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le rapport de la Municipalité, formée de M. Bernard Büttiker, président, et Mmes Cynthia Fivaz et Monique Verly, membres, est lu par le président de la commission, M. Bernard Büttiker. Le rapport conclut à l'acceptation du « rapport de la Municipalité au postulat de Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda » et l'acceptation de l'acquisitif d'un défibrillateur. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (4).



## **Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

## **Adoption du préavis**

Le rapport est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le rapport de la Municipalité du 28 janvier 2019 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## **DECIDE**

1. D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda du 25 octobre 2018, concluant à : « Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'acquiescer un défibrillateur, mais cela uniquement lorsque quinze bénévoles seront dûment formés, auxquels il est rappelé que les certifications devront être renouvelées tous les deux ans. En outre, ceux-ci s'engagent à figurer sur l'application pour le périmètre de Vufflens-la-Ville ».
2. D'accepter le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier, concluant à l'acceptation du « rapport de la Municipalité au postulat de Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda » et l'acceptation de l'acquisitif d'un défibrillateur.

La proposition est acceptée à la très large majorité, moins 1 non et 1 abstention.

## **7. RÉPONSE MUNICIPALE À L'INTERPELLATION DE M. JEAN-CLAUDE STUCKY**

La réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Claude Stucky a été adressée avec la convocation à tous les membres du Conseil communal.

La réponse de la Municipalité a été régulièrement déposée et figure dans le registre ad hoc.

## **Discussion**

La discussion n'a pas été demandée et la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Claude Stucky a été classée.

## **8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La parole est à l'Assemblée...

Mme C. Fivaz : Les Conseillers/ères qui souhaitent s'inscrire bénévolement à l'action 'défibrillateur' peuvent le faire directement auprès de la Municipalité, à l'issue de la séance.

M. R. Lambelet : Concernant la STEP, où en est-on avec les micropolluants ?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal : Sur le plan Suisse, il est d'abord prévu d'assainir les grandes villes. Chez nous, rien n'est envisagé actuellement ; ce sera peut-être le cas dans un deuxième temps.

M. J. Vanderweckene : Revenant sur la communication municipale au sujet du lampadaire abîmé, l'auteur du dégât n'est pas connu. Dès lors, quelle compagnie d'assurances paiera ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Cela concerne les dégâts routiers ; pour nous, cela pourrait donc être pris en charge par un fonds de la Zurich Assurances.

Et M. J. Vanderweckene de rajouter, qu'il s'agit donc du fonds commun de garantie.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal (revenant sur la question du lampadaire endommagé) : Le Fond National suisse de garantie, qui couvre la responsabilité civil pour les dommages causés en Suisse par les véhicules non identifiés ou non assurés, dans la mesure où il existe une assurance prévue par la loi. Nous verrons bien si le cas est pris en charge.

M. Y. Trottet : Durant février, il y a eu une importante coupure de courant, plongeant tout le village dans l'obscurité pour un certain temps. Cela arrive de plus en plus souvent, en connaît-on la cause ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : Pour cette coupure-là, nous ne savons pas d'où est venu le problème. Tout ce qu'on sait, c'est que les communes de Bournens et Bousens étaient également plongées dans le noir.

## **CLÔTURE**

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration.

La séance a été levée à 20 h. 45